

## Conseil municipal du 05 septembre 2019

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni ce jeudi 05 septembre 2019 sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Sont absents: Michèle MOUREAU, Chantal SIMONNET, Gaëlle TRONTIN (pouvoir donné à Bernard COMTET) et Franck THEVENARD (pouvoir donné à Daniel CASSEVILLE)

### Vente de terrain.

Avec 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil autorise la vente d'une parcelle de terrain à construire au Hameau des Templiers pour la somme de 17 000 €.

### Bois communaux.

A l'unanimité, le Conseil accepte la proposition de l'ONF de repousser l'exploitation des coupes de bois des parcelles 14 de la section "Villeneuve" en 2025, 15 de la section "Villeneuve" en 2022, 17 de la section "Le Dit" en 2023, 18 de la section "Le Dit" en 2025, 12,13 et 16 de la section "Pirey" en 2025.

Il est également convenu d'engager un dialogue avec l'ONF afin de prendre des mesures pour permettre la sauvegarde de notre forêt communale dans les décennies à venir, cette dernière ne se renouvelant pas de façon satisfaisante.

### Questions diverses.

\* M. le Maire présente deux propositions de reprise de l'épicerie bar de la commune.

La première concerne un projet de fabrication artisanale de couteaux. Celle-ci est jugée peu fiable et génératrice de nuisances. Elle est donc rejetée.

La seconde émane d'un habitant de la commune qui a établi une étude prévisionnelle sur trois ans durant lesquelles il travaillerait dans le cadre d'une auto-entreprise.

Il conserverait le principe des commerces du bar et de l'épicerie en interchangeant les deux locaux et proposerait un point poste, la vente de pains et de journaux, l'organisation de soirées à thèmes et éventuellement la création d'un café brocante.

Le Conseil municipal se montre intéressé par ce projet et incite cette personne à poursuivre dans sa démarche.

\* M. le Maire informe le Conseil que le logement jouxtant l'épicerie sera vacant au 31 octobre.

\* M. le Maire informe que la commune de LA GENETE a été reconnue éligible à la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse estivale, ce qui permettra aux victimes d'être plus facilement indemnisées.

\* M. le Maire informe que les travaux de réfection extérieure du gymnase seront effectués pendant les vacances de la Toussaint.

\* M. le Maire informe que des panneaux de stationnement interdit ont été installés à proximité de l'école afin de limiter les risques d'accident pendant les sorties des classes. Il appelle au bon sens et au civisme de chacun pour respecter la réglementation.

\* L'enquête publique concernant la carte communale a débuté cette semaine. Un commissaire enquêteur tiendra plusieurs permanences en mairie.

\* Un défibrillateur neuf sera prochainement installé dans une armoire située dans le hall d'entrée de la mairie.